

CPJEPS

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports
Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne (AAVQ)

Inscriptions
jusqu'au
01/12/2023

LIEU ET DATES

Lorient (56)

Début : 22/01/2024

Fin : 21/01/2025

PRÉREQUIS

Avoir à minima 16 ans

Pas de contre-indication
au métier

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Justifier des prérequis,
Retirer et compléter un
dossier d'inscription
auprès de La Ligue de
l'enseignement Bretagne.

Satisfaire aux tests de
sélections
(écrit et entretien
individuel)

TARIF

Se rapprocher de La
Ligue de l'enseignement
pour demander les tarifs
et un devis.

*Sur cette session : L'offre
Qualif Emploi est proposée
et financée par la Région
Bretagne*

Présentation du métier et du diplôme

Diplôme d'État homologué de niveau 3 (ancien niveau 5 - code RNCP 32369).

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe. Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il conçoit et anime des animations des temps de vie quotidienne et des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires. Il prend en charge la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge, évalue ses actions d'animation et transmet des compte-rendu d'activité.

Les secteurs professionnels l'emploi identifié pour les détenteurs du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne sont : les accueils collectifs de mineurs en périscolaire et extrascolaire, dont les séjours de vacances, les EHPAD, les foyers de vie... Les autres domaines professionnels possibles sont aussi les champs de l'animation du sport de l'éducation ou encore du travail social.

Les coûts de la formation peuvent être intégralement pris en charge par la Région Bretagne dans le cadre de QUALIF Emploi pour les personnes en recherche d'emploi. La Région Bretagne peut attribuer en complément une aide financière pour couvrir une partie des frais liés à la formation (transport, restauration).

Objectifs

- Participer au projet et à la vie de la structure (UC 1)
- Animer des temps de vie quotidienne de groupe (UC 2)
- Concevoir des activités en direction d'un groupe (UC 3)
- Animer des activités en direction d'un groupe (UC 4)

Méthodes mobilisées

- Des démarches pédagogiques actives
- Des échanges pour confronter et construire à la fois sa pratique, sa réflexion et sa posture professionnelle
- Des méthodes d'apprentissage diverses et des supports variés (études de cas, exercices, exposés, jeux de rôle, ateliers collectifs et individuels, accompagnement aux écrits...).
- Un accompagnement renforcé sur les écrits et des certifications blanches
- Une équipe de formateur expérimentée et un référent pour chaque session et tout au long de la formation
- Des intervenants ponctuels « spécialistes » d'une question, d'une technique

MODALITES DE CERTIFICATIONS

L'obtention du diplôme s'opère par la certification des 4 unités capitalisables,

. UC 1 et 2 : dossier personnel, soutenance orale

. UC 3 et 4 : dossier personnel en 2 parties, une mise en situation d'une séance d'animation face à public composé d'au moins 6 personnes et soutenance orale basé sur un dossier écrit

PASSERELLES ET EQUIVALENCES

. BAFA + Attestation de 168h00 minimum d'animation en ACM = équivalence UC 2

. CPJEPS AAVQ = équivalence UC 4 du BPJEPS

. CPJEPS AAVQ = possibilité de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

. CQP APS = UC et UC 2 du CPJEPS

. BAPAAT option loisirs du jeune enfant ou option loisirs tout public dans les sites et structure d'accueil collectif = CPJEPS

. BAPAAT option loisirs de pleine nature = équivalence UC 1

. Note de 10 ou plus à l'épreuve de mise en situation professionnel du BAPAAT option loisirs du jeune enfant ou option loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif (validité de 3 ans à la date d'entrée en formation au BAPAAT du candidat) = équivalence UC 3 et UC 4

. CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance (AEPE) = équivalence UC 1 et UC 2

. DEAES (Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social) = équivalence UC 1

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Pour les PSH, merci de nous contacter pour prendre un rendez-vous individuel : formation1@ligue56.fr

SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

. Nombre de bénéficiaire par an : -

. Taux de réussite aux examens par an : -

. Taux de satisfaction des stagiaires : session inachevée : -

. Taux de rupture ou d'abandon par an : -

Cette formation vous intéresse ?

REUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

le 13/10/2023

le 16/11/2023

le 01/12/2023

Pour plus de renseignements, contacter La Ligue de l'enseignement Bretagne pour vous inscrire à une réunion d'informations collective :

Par téléphone : 02 97 21 17 43

ou Mail : formation@laliguebretagne.org

Où ?

A la Ligue de l'enseignement du Morbihan à LORIENT

CONTACTS

La ligue de l'enseignement Bretagne
45 rue du Capitaine Maignan 35000 Rennes
02 99 67 10 67

La Ligue de l'enseignement du Morbihan
51 avenue Chenailier 56100 Lorient
02 97 21 17 43 - formation@laliguebretagne.org

MARCHE A SUIVRE !

Ouverture des inscriptions
09/2023

Clôture des inscriptions
12/2023

1 : Remplir et renvoyer le dossier
d'inscription
+ CV et Lettre de motivation

2 : Réunion d'Informations Collectives

3 : Tests de Sélection (écrits et entretien)

Début de la formation
22 janvier 2024

Fin de la formation
21 janvier 2025